

CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2017

TROISIEME CONCOURS

5ème épreuve d'admissibilité

FINANCES PUBLIQUES

(durée : trois heures – coefficient 3)

Une épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter

L'épreuve de finances publiques doit être abordée de façon pluridisciplinaire. Si les finances publiques sont fondées sur des règles de droit dont la maîtrise est indispensable à leur compréhension, elles soulèvent également des enjeux politiques, économiques et administratifs que les candidats doivent être en mesure de mettre en évidence. Cette approche recouvre une dimension pratique : les candidats doivent ainsi témoigner de leur capacité à comprendre et à analyser des documents budgétaires et financiers simples.

Le candidat doit connaître les principaux ordres de grandeur relatifs aux finances publiques et prendre en compte l'interaction des finances publiques avec l'économie et les principaux instruments de politique économique. Le candidat peut faire référence à des comparaisons internationales (notamment Etats-Unis, Royaume-Uni et Allemagne) ou à des exemples historiques pour étayer son propos.

Outre l'exposé des connaissances, la formulation d'un diagnostic clair et synthétique et, le cas échéant, de quelques orientations argumentées de politiques publiques sera valorisée.

Chacune des trois à cinq questions posées peut être accompagnée d'un ou de plusieurs textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et à commenter. Un même document peut servir de support à plusieurs questions. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder cinq pages au total.

SUJET

Question n° 1 : Les ressources du budget de l'Union européenne (notée sur 8 points)

document n° 1

Question n° 2 : Quel est l'impact du vieillissement de la population française sur les finances publiques ? (notée sur 6 points)

document n° 2

Question n° 3 : La charge de la dette dans le budget de l'État (notée sur 6 points)

documents n° 3 et n° 4

	Documents joints	Pages
1.	- « L’union européenne, ce nain budgétaire », Lemonde.fr, 23.09.2010	1 et 2
2.	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de synthèse des relations financières entre l’État et la protection sociale. Extrait du jaune budgétaire consacré aux rapports entre le budget de l’État et les comptes de la sécurité sociale (annexé au projet de loi de finances pour 2017) - Extrait des conclusions de la synthèse de la Cour des Comptes sur son rapport : <i>Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d’autonomie. Une organisation à améliorer, des aides à mieux cibler</i>, 12 juillet 2016, spéc. p. 17 (extrait) - Structure des recettes du régime général de 1983 à 2015. Extrait de l’annexe 4 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, p. 31 	3
3.	<ul style="list-style-type: none"> - Courbe des taux sur titres d’État français, 28 avril 2017, source : Agence France Trésor - Graphique de l’évolution des taux directeurs de la BCE et de la FED depuis janvier 1999, <i>Une crise en quête de fin : quand l’histoire bégaie</i>, rapport d’information n° 393 (2016-2017) de M. Pierre-Yves Collombat, fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective, déposé le 9 février 2017 	4
4.	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait du rapport économique, social et financier, Perspectives économiques et des finances publiques, PLF 2017, p. 78 - Extrait du bleu budgétaire de la mission : <i>Engagements financiers de l’Etat</i>, programme 117 : Charge de la dette et trésorerie de l’Etat (annexé au PLF 2017), p. 14 	5

« L'union européenne, ce nain budgétaire », Lemonde.fr, 23.09.2010

On s'en veut de s'apitoyer encore sur l'Europe, quand la politesse commande de ne pas tirer sur les ambulances. On s'en veut de pointer à nouveau une faiblesse de cette "Europe instituée" - pour reprendre la belle expression du politologue et géographe Michel Foucher. L'Europe pèse moins que jamais sur la scène internationale ; elle suscite, au mieux, l'indifférence des opinions publiques à l'intérieur de ses frontières ; enfin, ses dirigeants viennent de se livrer, à propos des Roms, à un étonnant spectacle pugilistique. Mais voilà, à tout cela, qui accable déjà la bête, il faut ajouter un autre mal : elle est en faillite, l'Europe, en faillite financière s'entend.

Il ne s'agit pas de la dette souveraine cumulée des membres de l'Union européenne (UE), mais du budget de cette dernière - budget de fonctionnement et d'investissement. A Bruxelles, les caisses sont vides !

Sur le front de l'actualité européenne, la bataille budgétaire sera la bataille de l'automne, celle qui va dominer l'activité du Parlement de l'Union. Elle risque d'être sanglante. Pour la première fois, elle se déroule cette année selon les règles du traité de Lisbonne. Entré en vigueur en 2009, il fixe les modalités de fonctionnement d'une Union à 27 membres. Elles marquent, en matière budgétaire, un progrès important : elles donnent le dernier mot au Parlement. Avis aux esprits chagrins : s'il est un domaine dans lequel l'UE ne cesse de progresser, c'est celui de sa démocratisation et, notamment, des pouvoirs conférés aux 736 membres de son Parlement. Voilà une Assemblée digne d'une démocratie : elle vote le budget.

Les bonnes nouvelles s'arrêtent là. La Commission a soumis cet été un projet de budget 2011 de l'ordre de 126,6 milliards d'euros, soit 1,02 % du produit national brut (PNB) de l'Union. Crise et dette publique obligent, c'est un budget d'austérité : la priorité des Etats membres est de restaurer leurs finances publiques, pas d'alimenter celles de l'Union. Mais c'était encore trop pour le Conseil européen, qui a corrigé ce canevas à la baisse (*Le Monde* du 18 août) avant de le soumettre à la commission des finances du Parlement européen.

Par l'une des rares bonnes fortunes de l'Europe en ce moment, ladite commission est présidée par le Français Alain Lamassoure (UMP). Sur les affaires de l'UE, c'est un homme aussi éclairé qu'éclairant, chez qui l'expérience et le sens des réalités n'ont pas tué l'enthousiasme pour l'aventure européenne. Il dit les choses comme elles sont : "*C'est l'impasse, le blocage budgétaire.*"

L'UE est devenue un "*géant législatif*", explique-t-il. A chaque nouveau traité - Maastricht (entré en vigueur en 1993), Amsterdam (1999), Nice (2003), Lisbonne (2009) -, le Conseil européen a ajouté des compétences à l'Union. En clair, cela veut dire que les chefs d'Etat et de gouvernement lui ont assigné de plus en plus de tâches : énergie, environnement, recherche, enseignement supérieur, création d'un service diplomatique de 6 000 agents, etc.

A chaque nouveau champ d'intervention auraient dû correspondre de nouvelles ressources pour l'Union. Mais, solidement installé dans une royale désinvolture, le Conseil n'a jamais voulu doter l'UE de moyens à la hauteur de ses nouvelles fins. Au contraire, plus l'UE a de missions propres, moins elle a de ressources : son budget représentait 1,28 % du PNB européen au milieu des années 1980, 1,02 % aujourd'hui...

D'où cette impression que l'Europe est une puissance velléitaire dont les sommets accouchent de projets grandioses qui ne voient jamais le jour. Souvenez-vous de celui de Lisbonne où le Conseil décrète que l'Europe va se doter de "*l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde*" ! Cocasse et triste à la fois : l'Europe, combien de brevets ?

Si l'Union est devenue un "*géant législatif*", elle est un "*nain budgétaire*", poursuit M. Lamassoure. A sa naissance, avec le traité Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951), elle dispose de ressources propres : les droits de douane perçus à ses frontières (le tarif extérieur commun). Au fil des grandes négociations sur l'abaissement mondial des barrières douanières, ces revenus disparaissent. Pour remplir les caisses, on décide en 1984, à titre provisoire, complémentaire, de doter l'Europe de contributions de chacun de ses membres - calculées en proportion de leur PNB et de l'assiette de leurs TVA respectives.

Le provisoire a duré ; le complémentaire est devenu le principal. Aucune recette propre n'a plus été décidée. Aujourd'hui, l'essentiel du budget européen est constitué des contributions nationales. C'est la ligne UE dans les projets de loi de finances des 27, aussi peu populaire chez les grands argentiers que chez les élus nationaux.

Triomphe alors la logique dite du "*juste retour*" - l'Europe doit me ramener autant que je lui apporte -, qui est l'antithèse de l'esprit communautaire.

M. Lamassoure observe sobrement : hier, "*les ministres des finances ne voulaient pas payer*" ; aujourd'hui, avec la crise, "*ils ne peuvent plus payer*". Il faut sortir du blocage budgétaire européen. Il faut se dégager de la prison des contributions nationales.

Cela signifie une chose : recréer des ressources propres pour l'Europe. Majoritaire, le groupe conservateur au Parlement (le Parti populaire européen, PPE) propose d'instaurer un impôt européen (taxe sur les transactions financières ou les émissions de CO₂). Plus inventif, M. Lamassoure suggère de faire percevoir par l'Europe et de lui attribuer directement la TVA sur certaines importations hors UE (par exemple, sur les voitures).

Il propose une sortie par le haut : le Conseil, le Parlement et la Commission se mettent d'accord sur la réunion au plus vite d'une conférence budgétaire européenne qui serait chargée de formuler dans un délai d'un an un projet de ressources propres pour l'UE en contrepartie d'une diminution radicale des contributions nationales. Mais il n'exclut pas un scénario de crise qui verrait le Parlement refuser de voter le budget de l'UE - si rien ne change...

Tableau de synthèse des relations financières entre l'État et la protection sociale. Extrait du jaune budgétaire consacré aux rapports entre le budget de l'État et les comptes de la sécurité sociale (annexé au PLF 2017)

Tableau 1 : Synthèse des relations financières entre l'État et la protection sociale

en M€	Exécution 2015	LFI 2016	PLF 2017
État employeur	51 295	51 956	53 956
Compensation des exonérations ciblées	4 119	4 092	6 577
Financement de prestations sociales	25 618	31 448	32 324
Subventions à certains régimes spéciaux	6 510	6 377	6 312
Perception du produit de certains impôts et taxes par des organismes de sécurité sociale *	173 135	175 536	178 362
TOTAL	260 676	269 409	277 531

* la colonne LFI 2016 correspond ici à la prévision pour 2016 sous-jacente au PLF 2017

Extrait des conclusions de la synthèse de la Cour des Comptes sur son rapport : *Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Une organisation à améliorer, des aides à mieux cibler*, 12 juillet 2016, spéc. p. 17 (extrait)

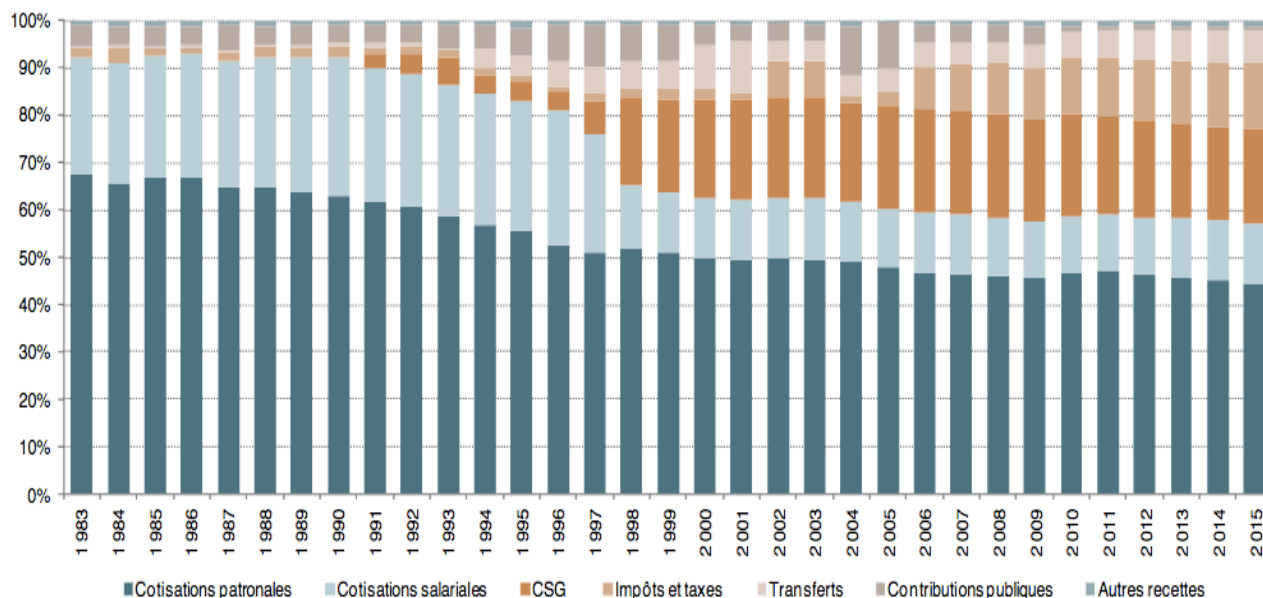
[...]

« Le deuxième message de la Cour porte sur la question d'un ciblage plus précis du financement de cette politique.

Une meilleure visibilité sur le coût de la politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et de son évolution est un préalable indispensable à une meilleure anticipation des contraintes budgétaires qui pèseront à terme sur les différentes parties prenantes. Les efforts de chiffrage accomplis depuis une dizaine d'années par le ministère chargé des affaires sociales doivent se poursuivre et être approfondis. Il faut aussi que les montants qui restent à la charge des personnes et de leurs familles soient mieux connus, de manière à mieux cibler les politiques publiques.

Quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur les perspectives financières, la Cour constate en effet qu'à long terme la contribution des ménages au financement du maintien à domicile tendra à s'accroître plus rapidement que celle des collectivités publiques. Dans ce contexte, la question du ciblage des aides publiques se posera de plus en plus. La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a préservé le caractère universel de l'APA, mais les défis de l'avenir imposeront d'adapter avec précision son mode de répartition, ainsi que le bénéfice des dépenses fiscales, pour que ceux qui en ont le plus besoin, à cause de leur niveau de dépendance et de revenu, en soient dans les faits les principaux bénéficiaires ». [...]

Structure des recettes du régime général de 1983 à 2015. Extrait de l'annexe 4 du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2017, p. 31

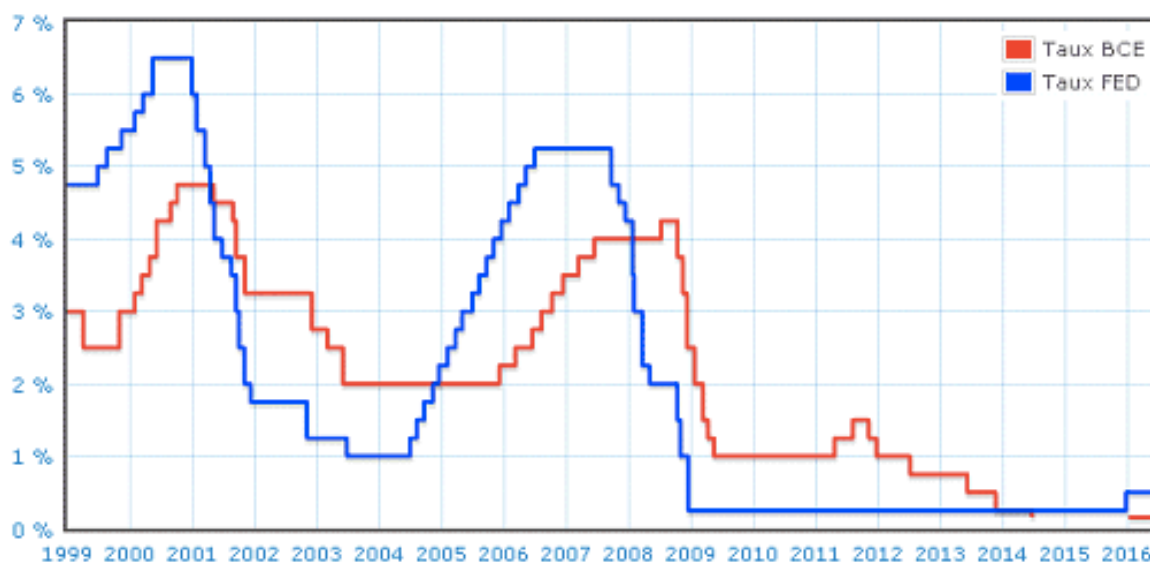


Courbe des taux sur titres d'État français, 28 avril 2017, source : Agence France Trésor

échéance		2/2015	2/2016	2/2017
3 mois	1	-0,111	-0,410	-0,647
6 mois	2	-0,116	-0,422	-0,659
1 an	3	-0,125	-0,426	-0,546
2 ans	4	-0,133	-0,452	-0,521
3 ans	5	-0,125	-0,393	-0,366
4 ans	6	-0,024	-0,332	-0,176
5 ans	7	0,057	-0,237	0,025
6 ans	8	0,119	-0,149	0,097
7 ans	9	0,224	-0,018	0,273
8 ans	10	0,347	0,084	0,491
9 ans	11	0,475	0,284	0,712
10 ans	12	0,604	0,468	0,890
15 ans	17	0,962	1,007	1,270
20 ans	22	1,160	1,158	1,563
30 ans	32	1,412	1,479	1,867
50 ans	52	1,539	1,674	2,093

Source : Bloomberg

Graphique de l'évolution des taux directeurs de la BCE et de la FED depuis janvier 1999, *Une crise en quête de fin : quand l'histoire bégaie*, rapport d'information n° 393 (2016-2017) de M. Pierre-Yves Collombat, fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective, déposé le 9 février 2017



Extrait du rapport économique, social et financier, Perspectives économiques et des finances publiques, PLF 2017, p. 78

Tableau 14 : Solde budgétaire				
En Md€	Exéc.	LFI 2016	PLF 2017	
	2015	2016	2016	2017
Dépenses BG +PSR	366,7	377,2	374,3	381,7
Dépenses du budget général	296,5	309,7	307,5	318,5
Prélèvements sur recettes	70,2	67,5	66,8	63,3
<i>dont prélèvement au profit des collectivités territoriales</i>	<i>50,5</i>	<i>47,3</i>	<i>46,7</i>	<i>44,2</i>
<i>dont prélèvements au profit de l'Union européenne</i>	<i>19,7</i>	<i>20,2</i>	<i>20,2</i>	<i>19,1</i>
Recettes fiscales nettes	280,1	287,9	285,9	292,5
Recettes non fiscales	14,4	15,6	15,8	14,5
Solde comptes spéciaux -Hors FMI	1,6	1,4	2,7	5,4
Solde budgétaire État – Hors FMI	-70,5	-72,3	-69,9	-69,3

Extrait du bleu budgétaire de la mission : *Engagements financiers de l'Etat*, Programme 117 : Charge de la dette et trésorerie de l'Etat (annexé au PLF 2017), p. 14

<i>montants en millions d'euros</i>	Exécution	Exécution	Exécution	2016	2016	2017
	2013	2014	2015	LFI	révisé (1)	PLF
Charge de la dette du budget général (avant swaps)	44 886	43 159	42 136	44 452	41 569	41 760
Gain net des opérations de swaps (hors programme 117)	208	134	145	145	144	25
Charge nette de la dette (après swaps)	44 678	43 025	41 992	44 307	41 425	41 735

(1) Révision technique, hors procédures budgétaires officielles.